

3 OCTOBRE 2019

Point de mire : la formation de conseils hautement performants

Chapitre 5 du Rapport de Davies sur la gouvernance 2019

La formation d'un conseil d'administration hautement performant n'a jamais été plus importante ni plus complexe. La hausse de l'activisme actionnarial, l'attention accrue portée aux questions environnementales, sociales et de gouvernance (les « ESG ») et à leur surveillance, et l'expansion des technologies perturbatrices ne sont que certaines des raisons pour lesquelles l'efficacité de la gouvernance assurée par les conseils est de plus en plus passée au crible. Entre-temps, la gouvernance d'entreprise s'est compliquée, rendant plus difficile pour les administrateurs la tâche de gérer les demandes parfois incohérentes et changeantes des multiples parties prenantes tout en s'acquittant de leurs obligations fiduciaires. Le point de mire du présent chapitre : une série d'exigences juridiques, de recommandations et de meilleures pratiques concernant la gouvernance ayant pour but d'aider les émetteurs à se doter d'un conseil d'administration se démarquant par sa qualité et son efficacité.

[Télécharger le chapitre.](#)

Ce chapitre figure dans l'édition 2019 du *Rapport de Davies sur la gouvernance*. Notre rapport annuel détaillé vous informe sur les tendances et les enjeux les plus importants pour les sociétés ouvertes canadiennes.

[Télécharger la version intégrale du rapport.](#)

Personnes-ressources : [Patricia L. Olasker](#), [Aaron J. Atkinson](#), [Franziska Ruf](#) et [Jeffrey Nadler](#)

Les renseignements et commentaires fournis aux présentes sont de nature générale et ne se veulent pas des conseils ou des opinions applicables à des cas particuliers. Nous invitons le lecteur qui souhaite obtenir des précisions sur l'application de la loi à des situations particulières à s'adresser à un conseiller professionnel.